

7 mai 2020 – 16h30

Protocole de déconfinement des entreprises : un accompagnement adapté !

L'Association des Services de Santé au Travail du BTP des Bouches du Rhône (ASTBTP 13) organise des visioconférences ouvertes à tous ses adhérents afin de les accompagner dans le cadre d'une reprise d'activité.

Elles se déroulent tous les mardis après-midi et jeudis matin et sont accessibles via un lien Teams Microsoft. Pour vous inscrire, il faut vous rendre sur leur site internet : <http://www.astbtp13.fr/r/40/visioconferencess-accompagnement-a-la-reprise-de-votre-activite/>.

Voici les thèmes qui sont abordés :

- Gestion d'un risque biologique environnemental
- Rappel des mesures de protection individuelle
- Mesures pour limiter les risques sur le lieu de travail
- Choix du type et port de masque
- Gants
- Nettoyage et désinfection
- Mesure à prendre en cas de contamination ou suspicion
- Salariés à risques
- Salariés en arrêt de travail
- Priorisation des visites médicales
- Visites de reprise
- Nouvelles missions des Services de Santé au Travail
- Protocole national du déconfinement pour les entreprises

La FRTP et l'ASTBTP 13 se sont associées et ont proposé aux adhérents FRTP de moins de 50 salariés des Bouches du Rhône de participer à une visioconférence qui a eu lieu le 5 mai 2020. Ces RDV sont accessibles à tous leurs adhérents.

Les entreprises ayant participé nous ont fait un retour positif.

Le Dr Sophie Dumas, Médecin coordonnateur et Karine Léandre, Responsable du Service Prévention des Risques Professionnels de l'ASTBTP 13 ont éclairé les entreprises sur des sujets importants comme celui sur les masques et elles ont pu répondre en direct aux questions posées.

Il est important de noter que l'équipe de l'ASTBTP 13 est à votre écoute. Elle est constituée de médecins du travail, de préventeurs mais également d'une psychologue du travail et d'une assistante sociale afin de vous aider à surmonter cette crise sanitaire.

Pour toute question adressez-vous à votre médecin du travail !